

FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

Call for Proposals – Year of Polar Prediction

Last revised: Feb. 15, 2017

1. Est-ce que les organisations gouvernementales sont admissibles en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de cet appel de propositions?

- a. Les ministères et agences du gouvernement fédéral ne sont pas admissibles, mais peuvent participer au projet à titre de partenaires.
- b. Les gouvernements provinciaux/territoriaux et les administrations municipales sont admissibles en vue d'obtenir une subvention de POLAIRE.
- c. Le MEOPAR peut subventionner des individus au sein de ministères ou d'agences du gouvernement (y compris au palier fédéral), du moment que ces personnes détiennent un poste auxiliaire d'enseignement et de recherche dans une université du Canada.

2. Est-ce que les organisations internationales sont admissibles en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de cet appel de propositions?

Les organisations internationales ne sont pas admissibles, mais peuvent participer au projet à titre de partenaires.

3. Est-ce que les ONG et les organismes à but lucratif peuvent participer aux propositions en tant que sous-traitants?

Oui, ils peuvent être des sous-traitants, du moment que leur travail dans le cadre du projet est conforme au Guide d'administration financière ([voir les descriptions du Guide d'administration financière du CRSNG](#)).

4. Est-ce que les recherches portant sur l'Antarctique ou sur la région du pôle Sud sont admissibles en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de cet appel de propositions?

Non. Cet appel de propositions porte tout particulièrement sur les activités dans le nord du Canada, y compris dans la région de l'Arctique.

5. Est-ce que les propositions émanant de chercheurs ou d'établissements d'enseignement et de recherche participant déjà au MEOPAR à l'heure actuelle feront l'objet d'un traitement préférentiel par rapport aux propositions émanant d'entités extérieures au réseau MEOPAR?

Non.

6. Je bénéficie à l'heure actuelle de subventions du MEOPAR en tant que chercheur. Est-ce que je suis admissible à la participation à cet appel de propositions en tant que chercheur principal (CP)?

Oui. Le MEOPAR permet à un individu de bénéficier de subventions en tant que chercheur ou en tant que chercheur principal (CP) pour jusqu'à deux (2) projets de recherche du MEOPAR en même temps. Par conséquent :

- a) Si vous êtes un chercheur ou CP bénéficiant déjà de subventions du MEOPAR pour un (1) projet de recherche du MEOPAR ou pour une (1) activité cadre du MEOPAR, vous êtes admissible à la participation à cet appel de propositions.
- b) Si vous êtes un chercheur ou un CP bénéficiant de subventions du MEOPAR pour deux (2) projets de recherche du MEOPAR, vous n'êtes pas admissible à la participation à cet appel de propositions.
- c) Si vous êtes un chercheur ou CP bénéficiant déjà de subventions du MEOPAR pour un (1) projet de recherche du MEOPAR **ET** pour une (1) activité cadre du MEOPAR, vous devez faire une demande auprès du conseil de gestion de la recherche en vue de recevoir l'autorisation de participer à cet appel de propositions.

Pour demander l'autorisation de participer à cet appel de propositions, veuillez communiquer avec Alexa Reedman.

NOTA : Ceci ne concerne que les chercheurs et chercheurs principaux qui bénéficient de subventions pour des projets de recherche ou des activités cadre du MEOPAR au cours de l'exercice financier 2017–2018 et au-delà. Ceci ne concerne pas les chercheurs continuant d'utiliser des subventions qui relèvent de l'exercice financier 2016–2017.

7. Si mon équipe pour le projet se compose entièrement de personnes du monde universitaire, est-ce que nous ne recevrons de subventions que du MEOPAR?

Non. Tous les projets retenus pour l'attribution de subventions dans le cadre de cet appel de propositions recevront des subventions à la fois du MEOPAR et de POLAIRE.

8. Nous sommes en train de présenter la proposition de recherche à d'autres sources de subventions en même temps. Quelle incidence cela a-t-il sur le processus d'évaluation du MEOPAR?

Le MEOPAR est favorable aux projets bénéficiant de subventions en provenance de plusieurs sources. Cela dit, si vous êtes en train de présenter votre projet à plusieurs organismes subventionnaires en même

temps, il est recommandé d'inclure dans votre proposition les informations suivantes, en annexe :

- a) Si le projet s'avère ne bénéficier de subventions que de MEOPAR, quelle sera l'incidence sur les objectifs de la recherche?
- b) Quelles sont les échéances pour les autres organismes subventionnaires?
- c) Est-ce que leurs échéances entraîneront des retards dans la partie du projet subventionnée par le MEOPAR?

9. Mon mandat à mon poste universitaire commence cet été. Est-ce que je suis admissible à la participation à cet appel de propositions?

Pour l'admissibilité, il est OBLIGATOIRE pour les chercheurs principaux d'être titulaires d'un poste universitaire au moment de l'attribution de la subvention (c'est-à-dire en avril 2017).

Il est possible pour des chercheurs dont le mandat à leur poste universitaire commence à l'été 2017 d'être admissibles à la participation à cet appel de propositions. Si vous êtes dans cette situation, veuillez communiquer avec Alexa Reedman pour obtenir de plus amples renseignements. Il sera OBLIGATOIRE pour vous d'inclure en annexe à votre proposition les éléments suivants :

- a) une lettre de l'université confirmant votre nomination au poste universitaire (avec la date de début de votre mandat);
- b) une explication indiquant que ce délai avant le début de votre mandat universitaire n'entraînera pas de retard dans la production des réalisations attendues pour le projet.

Veuillez vous référer aux [critères d'admissibilité pour les membres du corps professoral du CRSNG](#).

10. Dans l'appel de propositions, vous indiquez que vous disposez d'environ 2,3 millions CAD et que le nombre de projets subventionnés ira jusqu'à huit (8). Quelle est la probabilité que mon projet sera subventionné s'il dépasse le montant moyen de la subvention?

La prévision de l'appel de propositions concernant l'attribution de 2,3 millions CAD à huit (8) projets n'est qu'une estimation. Le conseil de gestion de la recherche prendra ses décisions concernant l'attribution des subventions en fonction de la solidité des propositions, dont il sera possible qu'elles dépassent le montant moyen de la subvention selon l'estimation.

11. Est-il acceptable d'avoir des prévisions différentes concernant les dépenses sur la période de trois années?

Oui. Nous sommes conscients du fait que les coûts des projets peuvent varier d'une année à l'autre.